



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3592

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Dotations complémentaires

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3592**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Dotations complémentaires**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'article L 213-2 du code de l'éducation et dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges publics et les collèges privés, sous contrat d'association avec l'État, des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

La dotation annuelle a été adoptée par délibération du Conseil n° 2018-2987 le 17 septembre 2018. Des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer.

**I - Dotations pour dépenses de viabilisation**

**1° - Collège Joliot-Curie à Bron**

Le collège nous a fait part d'une hausse de ses dépenses de viabilisation liée à une augmentation de l'abonnement au gaz appliquée par le fournisseur en cours de contrat. Il est proposé une dotation complémentaire de 3 000 €.

**2° - Collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône**

La restructuration du collège en 2018 a nécessité la mise en place de bâtiments modulaires fonctionnant électriquement. Les dépenses d'électricité ont été en partie compensées par les économies de chauffage réalisées sur les bâtiments inoccupés. Il est proposé d'attribuer à l'établissement une dotation complémentaire de 7 000 €.

**3° - Collège Paul Vallon à Givors**

Des dysfonctionnements constatés sur la chaudière du collège ont entraîné une surconsommation de gaz. Le problème a été résolu et le collège demande la prise en charge des dépenses imprévues. Il est proposé une dotation complémentaire de 6 500 €.

**4° - Collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin**

Le collège Jacques Duclos fait part de l'augmentation des dépenses d'électricité due à la mise en service de 8 centrales de traitement de l'air en 2018. Il est proposé d'attribuer à l'établissement une dotation complémentaire de 12 000 €.

**5° - Collège Honoré de Balzac à Vénissieux**

Le collège Honoré de Balzac sera raccordé au chauffage urbain durant l'été 2019 ce qui entraînera une augmentation des dépenses d'abonnement. Dans l'immédiat il convient d'accompagner l'établissement dans l'accès à ce nouveau mode de chauffage qui devrait permettre à terme à la Métropole de réaliser des économies. Il est proposé d'attribuer à l'établissement une dotation complémentaire de 12 000 €.

## II - Dotations pour dépenses hors viabilisation

### 1° - Collège Pablo Picasso à Bron

Le collège accueille un dispositif langue des signes française (LSF) qui nécessite le recours à des interprètes pour les élèves sourds signants. Il est proposé d'attribuer à l'établissement une dotation complémentaire de 2 500 €.

### 2° - Collège Maryse Bastié à Décines Charpieu

Jusqu'en septembre 2018, la restauration de ce collège était gérée en régie dans le cadre d'un marché en liaison froide avec mise à disposition du personnel par le fournisseur de repas, facturée à l'établissement. Cette dépense s'élève à 51 523 € au lieu des 48 633 € estimés. Il convient donc de verser un complément de 2 900 €. La restauration de ce collège est aujourd'hui en délégation de service public.

### 3° - Collège Laurent Mourguet à Écully

La situation comptable de cet établissement a été reprise en main par un nouvel agent comptable. Il s'avère que les réserves financières des années précédentes ont été surestimées par rapport au minimum recommandé par la collectivité. Au regard des conclusions émises au dernier compte financier, il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 20 000 €.

### 4° - Collège Plan du Loup à Sainte Foy les Lyon

Le budget et le fond de roulement du collège sont affectés par le coût élevé d'un contrat de location de copieurs souscrit précédemment par l'établissement. Le nouveau chef d'établissement en lien avec le rectorat a d'ores et déjà mis en place des actions pour rétablir la situation financière. Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de 9 000 € à l'établissement pour faire face aux dépenses liées à ce contrat et consolider le fond de roulement.

### 5° - Collège Vendôme à Lyon 6°

Dans le cadre de l'accompagnement à pied des demi-pensionnaires au lycée Édouard Herriot, il convient de verser un complément de 2 400 €.

### 6° - Collège Alain à Saint Fons

Le collège va bénéficier de la création d'une annexe de 1 500 m<sup>2</sup> sur un terrain métropolitain situé sur la commune de Vénissieux, permettant l'accueil de 12 divisions soit 300 élèves. La livraison est estimée entre novembre 2019 et janvier 2020. Le complément de dotation correspondant à cette extension s'élève à 2 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

## DELIBERE

1° - **Approuve** l'attribution d'une dotation complémentaire de :

a) - pour dépenses de viabilisation :

- 3 000 € au collège Joliot-Curie à Bron,
- 7 000 € au collège Jean de Tournes à Fontaine sur Saône,
- 6 500 € au collège Paul Vallon à Givors,
- 12 000 € au collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin,
- 12 000 € au collège Honoré de Balzac à Vénissieux,

b) - pour dépenses hors viabilisation :

- 2 500 € au collège Pablo Picasso à Bron pour des dépenses d'interprétariat en langue des signes,
- 2 900 € au collège Maryse Bastié à Décines Charpieu pour des frais de personnels de demi-pension mis à disposition,
- 20 000 € au collège Laurent Mourguet à Écully pour consolider le fond de roulement,
- 9 000 € au collège Plan du Loup à Sainte Foy les Lyon pour un surcoût de reprographie,

- 2 400 € au collège Vendôme à Lyon 6° pour l'accompagnement des élèves à la demi-pension,
- 2 000 € au collège Alain à Saint Fons pour tenir compte de l'extension du collège.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit un montant de 79 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3330A pour les dotations complémentaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.